

OCCITANIE / SERVICES

GARD

NÎMES

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc
20 rue Jean-Reboul, 1er étage
Tél. : 04 66 27 95 95
Fax : 04 66 06 55 35
agnimes@lamarseillaise.fr
Agenda
agendalanguedoc@lamarseillaise.fr
Annonces légales du Gard
vauclusepub@lamarseillaise.fr
04 90 14 86 60

SERVICES

Préfecture
2 Rue Guillemette
0820091172
Palais de Justice
Boulevard des Arènes
04 66 76 47 00
Tribunal Administratif
16 avenue Feuchères
04 66 27 37 00
Tribunal des Prud'hommes
46 Rue Porte de France
04 66 67 27 45
Nîmes Métropole
13 Rue Jean-Perrin
04 66 36 10 81
Mairie
Place de L'Hotel de ville
04 66 76 70 01

Services techniques de la ville de Nîmes
152 avenue Robert-Bompard
04 66 70 75 75
CAF

321 rue Maurice-Schumann
08 10 25 30 10
Office de tourisme
6 rue Auguste
04 66 58 38 00
Ursaar

77 chemin Mas de Boudan
Union locale CGT
1300 avenue Georges-Dayen
04 66 28 72 12
Union locale CFDT
22 rue Colbert
04 66 67 98 70
Union locale FO
5 rue Bridaine
04 66 36 67 67
Union locale FSU
36 rue de Lièvre
04 66 36 63 50
Union locale Solidaire
2 cours Nemausus
04 66 84 51 99

UZÈS

SERVICES

Mairie
04 66 03 48 48 Après 17h et le week-end
contacter le
06 82 55 94 77
Général des eaux (assainissement)
24h/24
08 11 90 05 00
Office de tourisme
Place Albert 1er
04 66 22 68 88

BEAUCAIRE

SERVICES

Mairie
Place Georges-Clemenceau, BP 134
04 66 59 10 06
webmestre@beaucaire.fr
Mairie annexe de la Moulinelle
Centre commercial de la Moulinelle,
place du 8 mai 1945
04 66 68 23 75

ALÈS

NOUS CONTACTER

La Marseillaise du Languedoc
agales@lamarseillaise.fr

SERVICES

Mairie
11 Rue Michelet
04 66 56 11 00

BAGNOLS-SUR-CÈZE

SERVICES

Mairie
Place Auguste Mallet
04 66 50 50 50

Mission locale d'insertion

5 Rue des Jardins du souvenir
04 66 89 09 34

Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien

140 Avenue du Commando Vigan
Braquet
04 66 89 51 55

LE GRAUDU ROI

SERVICES

Mairie
1 place Libération
04 66 73 94 22
Centre communal d'actions

sociales

Allée Victor-Hugo
04 66 35 54 83
Service des eaux (SDEI)
60 route F. de Mirman
08 10 36 33 63
Société nationale des sauveteurs en mer
04 66 88 96 49

SOMMIÈRES

SERVICES

Mairie
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 88 00
Centre des finances publiques
Rue de la Condamine 04 66 80 00 62
Office de tourisme
27 quai Frédéric-Gaussorgues
04 66 80 99 30
Communauté de communes du Pays de Sommières
Rue de l'Arnade 04 66 71 29 36

SAINT-GILLES

SERVICES

Mairie
2 rue Victor-Hugo 04 66 87 15 39
Tresorerie-Perception
11 rue de la Vis 04 66 87 32 92
Office de tourisme
1 place Frédéric-Mistral 04 66 87 33 75

ANNONCES OFFICIELLES

HABILITE A PUBLIER PAR ARRETE PREFECTORAL

GARD - 20, rue Jean Reboul - 30000 NÎMES
agnimes@lamarseillaise.fr

Renseignements et devis : vauclusepub@lamarseillaise.fr / tél. 04.90.14.86.60

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT-GILLES 30800

Enquête publique unique relative au projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ainsi qu'au projet de Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif de Saint-Gilles

Par arrêté municipal n°2017-10-730 en date du 16 octobre 2017, le Maire de Saint-Gilles a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant conjointement sur :
Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gilles arrêté par délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2017,
Le Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif de Saint-Gilles approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Nîmes Métropole du 18 septembre 2017.

Cette enquête publique se déroulera en Mairie pendant 32 jours consécutifs, du 7 novembre au 8 décembre 2017 inclus.

Madame Anne-Rose FLORENCHIE, Magistrat à la retraite, désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, recevra en Mairie de SAINT GILLES, les observations du public les : 7 novembre 2017 de 9h à 12h, 15 novembre 2017, de 14h à 17h et 8 décembre 2017, de 14h à 17h. Pendant la durée de l'enquête, les pièces des deux dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi inclus de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Les versions numériques des dossiers de Plan Local d'Urbanisme et du Zonage d'Assainissement sont consultables à l'adresse suivante : www.saint-gilles.fr.

Chacun pourra prendre connaissance des deux dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit, à la Mairie de St-Gilles, ou par voie électronique à l'adresse suivante contact@ville-saint-gilles.fr (dans ce cas, noter en objet du courriel « Service Urbanisme - Observations PLU pour le commissaire enquêteur »). Un poste informatique sera mis à disposition en Mairie pendant la durée de l'enquête publique afin de consulter les dossiers.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire de 30 jours, le commissaire enquêteur remettra à M. le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture du Gard aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le public pourra également consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sur le site internet officiel de la commune à l'adresse suivante : www.saint-gilles.fr

Après de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

117951



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU GARD

Par arrêté préfectoral n°30-20171016-018 du 16 octobre 2017, pris dans le cadre de l'autorisation unique loi sur l'eau au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 au bénéfice de SPL AGATE, sur la commune de La Calmette, les « installations, ouvrages, travaux, activités » autorisés sont les suivants : Extension de la ZAC du Petit Verger tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ; Cette extension de la ZAC se compose :

- Macro-lot n°1 :
 - un magasin SUPER U et des boutiques de plain-pied ;
 - un parking imperméabilisé et un parking perméable attenants au magasin SUPER U ;
 - une station-service,
 - Macro-lot n°2 :
 - un magasin LIDL bâti sur une plateforme sur pilotis. La coté sous poutre de la future plateforme sur pilotis est calée à l'altimétrie de 75.40 m NGF (soit à minima 0,80 m au-dessus du terrain naturel actuel et 0,30 m au-dessus de la PHE). Les pilotis sont espacés de 5 m (cf. annexe 1) ;
 - un peigne à embâcles est installé à l'amont de la plateforme afin d'éviter les désordres éventuels ;
 - les déblais de compensation de la ZAC Petit Verger existante (3700m²) à titre de régularisation de la situation.
- Le texte intégral de cet arrêté peut être consulté en mairie de La Calmette, au guichet unique de l'eau situé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard, 89, rue Weber, 30907 NÎMES et sur le site internet des services de l'État dans le Gard : <http://www.gard.gouv.fr/>

118005



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU GARD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BERNIS

Projet : La demande d'autorisation concerne la mise en service du champ captant de Trièze Terme sur la commune de Bernis.

Pétitionnaire : Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, 3 rue du Colisée - 30 947 NÎMES Cedex 09, tel : 04 66 02 55 55. La fourniture de renseignements et de dossiers (aux frais des demandeurs) peut être demandée à Mme Florence LAINÉ, Direction de l'Eau et de l'Assainissement, Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, 3 rue du Colisée - 30 947 NÎMES Cedex 09, tel : 04 66 02 55 71, eau@nimes-metropole.fr

Une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants du code de l'environnement sur la commune de Bernis est ouverte et organisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 2017 aux dates suivantes : du 09 novembre 2017 au 12 décembre 2017 inclus, pendant 34 jours.

Le dossier complet d'enquête comportant les pièces du dossier de demande d'autorisation environnementale au titre de la procédure loi sur l'eau notamment l'étude d'impact, son résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et le registre d'enquête sont déposés pendant 34 jours consécutifs, du 09 novembre 2017 au 12 décembre 2017 inclus, en mairie de Bernis afin d'être tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête. M. Pascal BESSON (chef d'établissement dans l'éducation nationale), a été désigné par le Tribunal Administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux des permanences concernées ainsi que sur le site internet dédié : Mairie de Bernis, 17 Boulevard Charles Mourier, 30 620 Bernis, Tél : 04 30 06 52 70 / Fax : 04 30 06 52 77, heures d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 et 16h00 - 18h00 et le vendredi : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00, www.nimesmetropole.fr

Le commissaire enquêteur reçoit en personne, les observations du public aux permanences fixées aux dates, heures et lieux suivants :
Date des permanences - Heures des permanences - Lieux des permanences :

- jeudi 9 novembre 2017 de 10h00 à 12h00 Hôtel de ville de Bernis
- mardi 12 décembre 2017 de 10h00 à 12h00 Hôtel de ville de Bernis

Durant toute la durée de l'enquête, le public peut présenter ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet sur le lieu de permanence ainsi que par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Bernis, désignée siège de l'enquête et sur l'adresse : captage.bernis@gmail.com

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public en mairie de Bernis, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer 89, rue Weber à Nîmes ainsi que sur le site internet : www.gard.gouv.fr pendant une durée de un an après la clôture de l'enquête. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus.

117841